

Pierre-Emmanuel MORIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT – COMPTABLE
DESS DE DROIT FISCAL
D.U. GESTION DE PATRIMOINE
D.U. INTERNATIONAL DE DROIT FISCAL EUROPÉEN

ASSOCIATION ECOLE DE CROISIERE FLAMBOYANT

Siège social : 14 rue R. Cresson – ZA CABALOU
97 310 KOUROU

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09 JUILLET 2010

Exercice clos le 31 décembre 2009

ASSOCIATION ECOLE DE CROISIERE FLAMBOYANT

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport Général du

Commissaire aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association Ecole de Croisière Flamboyant tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de mes appréciations,
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 05 juin 2010. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les compte annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

ASSOCIATION ECOLE DE CROISIERE FLAMBOYANT

Exercice clos le 31 décembre 2009

Vous ne m'avez fait part de ma nomination par l'assemblée générale du 19 juin 2009 que le 01 décembre 2009. Ma mission s'est donc trouvée limitée par l'absence d'intervention au cours de l'année 2009.

Par ailleurs, je formule une réserve sur la continuité d'exploitation. En effet, à ce jour l'association a dû démarrer les Actions et Chantiers d'Insertion (ACI) « Cap Sur l'avenir 2010 » sans être assurée du financement. L'association reste en attente de la décision d'accord de subvention de certains co-financeurs.

Sous ces réserves, je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association Ecole de Croisière Flamboyant à la fin de cet exercice.

II Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, outre celles ayant conduit aux réserves mentionnée ci-dessus, je porte à votre connaissance que les éléments suivants :

- les principes comptables suivis,
- les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes,
- la présentation d'ensemble

ont contribué, dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

ASSOCIATION ECOLE DE CROISIERE FLAMBOYANT

Exercice clos le 31 décembre 2009

III Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du président et dans les documents adressés aux membres de l'association Ecole de Croisière Flamboyant sur la situation financière et les comptes annuels.

A Cergy, le 23 juin 2010

Pierre-Emmanuel MORIN
Commissaire aux Comptes